



DENGES

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou) et de la Loi sur l'expropriation (LEx) du 25 novembre 1974, la Municipalité de la commune de Denges soumet à l'enquête publique, **du 7 mars 2026 au 5 avril 2026**, le projet suivant :

- Expropriation au profit du domaine public de la commune de Denges d'une partie de la parcelle n° 362 dans le cadre des travaux de Réaménagement de la RC79 en traversée de localité

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouvertures de l'administration ou sur rendez-vous.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires ou exploitants dont les baux sont atteints par l'expropriation.

Tout intéressé peut faire une déclaration écrite d'opposition s'il estime que l'expropriation n'est pas justifiée par un intérêt public suffisant et faire une modification écrite tendant à la modification du projet.

L'exproprié ne peut faire sans le consentement de l'expropriant des actes de disposition de fait ou de droit, de nature à rendre l'expropriation plus onéreuse.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou formulées, par écrit, à l'adresse de la Municipalité, pendant la durée de l'enquête publique. Il ne sera pas tenu compte des oppositions ou observations déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La Municipalité